

**APPELS A PROJETS DANS LE CADRE DU DECRET DU 13 MARS 2009  
RELATIF A LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE DES CRIMES DE  
GENOCIDE, DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE, DES CRIMES DE  
GUERRE ET DES FAITS DE RESISTANCE OU DES MOUVEMENTS  
AYANT RESISTE AUX REGIMES QUI ONT SUSCITE CES CRIMES**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné  
 libre confessionnel  
 libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Primaire / secondaire / supérieur

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

- A partir du
- Du 15/12/2015 au 07/02/2016 (16h)

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite d'envoi : 07/02/2016 (16h)
- Voir dates figurant dans la circulaire

**Mot-clé :**

Appels à projets / mémoire/ faits et mouvements de résistance / libertés/ démocratie

**Destinataires de la circulaire**

- A Monsieur le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- A Madame la Vice-présidente, Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance ;
- A Monsieur le Vice-président, Ministre de l'Enseignement supérieur ;
- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement;
- A Monsieur l'Administrateur général l'Administration générale de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices)-Présidents(tes) des Hautes Ecoles, des Instituts Supérieurs d'Architecture, des Ecoles Supérieures des Arts ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux Administrateurs (trices) des Internats et des homes d'accueil.

**Pour information :**

- Au service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux fédérations de pouvoirs organisateurs ;
- Aux Associations de Parents.

**Signataire**

Ministre /  
Administration :

**Monsieur Frédéric Delcor, Secrétaire général**

**Personnes de contact**

Service ou Association : Cellule de coordination Démocratie ou barbarie

Nom et prénom	Téléphone	Email
Plumet Philippe	02 690 83 52	<a href="mailto:philippe.plumet@cfwb.be">philippe.plumet@cfwb.be</a>
Sanchez Belen	02 690 83 53	<a href="mailto:belen.sanchezlopez@cfwb.be">belen.sanchezlopez@cfwb.be</a>
Monin Yves	02 690 83 54	<a href="mailto:yves.monin@cfwb.be">yves.monin@cfwb.be</a>

Madame, Monsieur,

Comme annoncé précédemment<sup>1</sup>, nous vous rappelons que la Fédération Wallonie-Bruxelles lance trois appels à projets extraordinaire dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire, en lien avec la préparation de la commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la Belgique et des camps nazis ainsi que de la fin de la Seconde Guerre mondiale :

- un appel à projets visant à recueillir, à valoriser, à exploiter ou à préserver des témoignages ;
- un appel à projets visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants ;
- un appel à projets en lien avec l'objet du décret à l'exclusion des projets visés par les deux appels à projets précités. Dans le cas de ce dernier appel, les projets éligibles peuvent revêtir des formes diverses (exposition, représentation théâtrale, production écrite ou audio-visuelle, activités de sensibilisation et d'information, etc.).

**Les dossiers introduits dans le cadre de ces appels extraordinaires devront porter exclusivement sur des projets en lien avec la résistance et la déportation politique au cours des deux guerres mondiales.**

Ces appels à projets sont ouverts jusqu'au **7 février 2016 (16h)**.

Seules les candidatures remises par des personnes morales sans but lucratif ou par des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont recevables.

Les textes de ces appels à projets et les formulaires à compléter pour y répondre peuvent être téléchargés sur le site de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie et du Conseil de la transmission de la mémoire : [www.decretmemoire.cfwb.be](http://www.decretmemoire.cfwb.be) ou obtenus sur demande. Pour plus d'information :

Cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie  
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Secrétariat général  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles  
[dob@cfwb.be](mailto:dob@cfwb.be)  
02 690 83 52/53/54

Je vous remercie de transmettre cette information aux membres de votre équipe pédagogique susceptibles d'être intéressés par ces appels à projets.

**Le Secrétaire général,**

**Frédéric Delcor**

---

<sup>1</sup> Circulaire n° 5508 du 03-12-2015.